

---

## SECONDE CONFERENCE DES TERRITOIRES FRANCILIENS COMPTE-RENDU DE LA CONFERENCE

---

### Introduction par Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Vice-Président du Conseil régional d'Île-de-France

« *L'Île-de-France est une région en croissance avec 50 000 nouveaux habitants par an. L'Île-de-France doit s'adapter pour offrir du logement, du travail et des services publics à ceux qui l'habitent, et conjointement relever les défis du ZAN et du ZEN.* »

La Région doit demeurer le moteur économique du pays, dans un cadre apaisé et résilient pour les habitants et les entreprises. La démarche portée par le SDRIF-E sera construite avec l'ensemble des territoires à travers la concertation et en particulier les Conférences des Territoires Franciliens.

Dans un premier temps, la Région a entamé des échanges avec les départements et intercommunalités afin de connaître leurs attentes et propositions vis-à-vis du SDRIF-E. Ces échanges se poursuivront à la rentrée avec les groupes politiques.

### Intervention de Huong TAN, Vice-Président du CESER Île-de-France

« *Un nouveau modèle d'aménagement est à inventer. Les principes qui fondaient le SDRIF de 2013 devraient être renforcés et complétés en promouvant la proximité, la qualité de vie, la sobriété et la circularité dans tous les domaines.* »

Le SDRIF-E doit permettre de relever les défis environnementaux et d'atteindre la neutralité carbone, le zéro artificialisation nette (ZAN), la préservation et la restauration de la biodiversité. En outre, il devra répondre aux enjeux de développement économique, d'emploi et de logement.

Le CESER défend l'idée de stratégies conjuguées de densification et de renaturation adaptées à la diversité de chaque territoire. Il est nécessaire de dresser un inventaire rigoureux des zones d'activité économique (ZAE) pour qu'elles respectent la sobriété foncière.

Les constats récents montrent en effet que les ZAE ont contribué fortement à la consommation d'espace ces dernières années. La Région doit résoudre ce qui peut apparaître comme la « quadrature du cercle » :

- Réindustrialiser
- Réduire les dépendances vis-à-vis de l'extérieur
- Assurer le développement des énergies renouvelables
- Assurer le développement de la logistique de proximité
- Économiser l'espace
- Réduire les déplacements
- Construire des équipements essentiels en proximité de la population

### Intervention de Valérie BELROSE, Déléguée régionale en charge du SDRIF-E

« *La Région souhaite associer le public à l'élaboration du SDRIF-E : notre objectif est que les citoyens en aient conscience.* »

La concertation avec le grand public sera lancée en septembre au titre du code de l'environnement et sous l'égide des deux garantes de la Commission nationale du débat public (CNDP). Les élus pourront bien-sûr intervenir à ce débat, en tant qu'intermédiaires ou médiateurs auprès des citoyens pour faire remonter les avis des franciliens.

Un kit de concertation a été conçu pour permettre aux citoyens de comprendre les enjeux du SDRIF-E de manière ludique et de formuler des propositions. Ce kit sera disponible en ligne et transmis à toutes les communes. Une plateforme de concertation numérique permettra de déposer les contributions issues des débats et ateliers organisés avec le kit.

En ce qui concerne la concertation avec les collectivités, deux autres Conférences des Territoires seront organisées en octobre prochain et en janvier 2023. Un deuxième cycle de réunions départementales sera lancé en novembre.

A date, la Région a reçu 46 contributions par courrier sur 76 personnes publiques associées (PPA) sollicitées. Les collectivités sont invitées à envoyer leurs avis afin de fournir des données précises sur leur territoire pour l'élaboration du SDRIF-E.

#### **Première séquence : Cadrage sur les grands enjeux régionaux**

### Intervention de Daniel BEHAR, professeur à l'Ecole d'urbanisme de Paris

L'Île-de-France est confrontée à une forte attente sociale de stabilité et de proximité, valeurs refuges face aux effets de la globalisation. Pour répondre à cette attente, il faut certes renforcer les logiques locales (à l'échelle des bassins de vie) mais aussi assumer que le « local » est de plus en plus globalisé. Ce phénomène impacte les territoires franciliens à deux niveaux :

1. La sociologie des territoires est devenue plus complexe : plusieurs typologies d'acteurs différents se croisent dans chaque territoire – les habitants, les consommateurs, ceux qui viennent pour travailler et ceux qui viennent pour le loisir.
2. La population des territoires se renouvelle régulièrement. Les habitants qui votent aujourd'hui ne seront plus présents à la fin du mandat de l'élu.

On constate simultanément une montée en puissance des interdépendances territoriales, due en partie aux exigences de la transition écologique. Aujourd'hui, on prend conscience que la métropole fonctionne grâce à un ensemble d'écosystèmes territoriaux qui dépassent les périmètres administratifs. Cette prise de conscience est en train de se transformer en politiques publiques dans les territoires avec un besoin fort de coopération.

Les interdépendances territoriales sont également liées à l'évolution des pratiques, du fonctionnement des territoires et des attentes des Franciliens après la crise sanitaire. Une partie des citoyens souhaite profiter des aménités de la métropole sans pour autant y habiter. La dissociation entre le lieu de résidence et le choix d'emploi entraînera une « archipelisation » de l'Île-de-France. Les citoyens habiteront, consommeront et travailleront dans des espaces différents et fortement connectés entre eux par un système de transport largement transformé. Cette situation où la condition de métropolitain est de plus en plus difficile à concilier avec la

promesse d'ouverture des possibles dans la grande ville risque d'accentuer la concurrence entre les territoires. Et cela a bien été compris par les territoires voisins de l'Île-de-France...

Il en découle une nouvelle ambition politique pour la planification régionale. En ce qui concerne l'aménagement, la région a fonctionné sur le régime de priorités et de file d'attente, dans l'idée que tous les territoires seraient servis, mais pas au même rythme ou à la même échéance. Aujourd'hui, la perspective d'un SDRIF-E ZAN, ZEN et circulaire renverse la logique. La question n'est plus la programmation des équipements et des infrastructures, mais la gestion collective de la rareté. Dorénavant, la relation entre les territoires suivra un régime de transactions : si un territoire économise davantage sur un élément, il cherchera une contrepartie sur un autre élément auprès d'un territoire voisin.

Ces transactions changent le rôle de la Région. La relation devient triangulaire entre d'une part le niveau régional et les territoires et, d'autre part, entre les territoires eux-mêmes. La fonction de la Région sera de réguler et de nourrir ces transactions à travers une logique de compensation. La condition de réussite du SDRIF-E sera profondément dépendante de l'efficacité des politiques régionales et des outils de mise en œuvre, à même de garantir ce système de compensations et de transactions.

### Atelier d'idéation : « La fresque de l'Île-de-France 2040 »

La fresque de l'Île-de-France est un jeu sérieux adapté de la « Fresque de la Ville » créée par Dixit. Elle conduit les participants à prendre conscience du caractère systémique de l'aménagement du territoire francilien, en croisant différentes thématiques que le futur SDRIFE devra concilier.

A la suite d'une première phase lors de laquelle les **participants (regroupés en 12 tables d'une dizaine de personnes)** étaient invités à positionner et créer des liens logiques entre différentes cartes d'enjeux et défis qui se posent dans le fonctionnement du territoire francilien, il leur était proposé de retenir 3 défis principaux ainsi que 3 éléments de leviers que le SDRIFE pourrait retenir.

Les défis à venir les plus cités sont :

- **Dérèglement climatique (x6)**
- **Santé humaine (x6)**
- **Etalement urbain (x3)**
- **Dépendance à la voiture (x3)**

Ces 4 défis rassemblent deux-tiers des priorités déterminées par les participants.

Les autres défis mentionnés sont :

- Atteinte à la biodiversité (x2)
- Consommation des ressources naturelles (x2)
- Inégalités territoriales (x2)
- Perte de sols agricoles
- Séparation des usages
- Ville pour la voiture
- Vivre-ensemble et qualité de vie
- Développement des transports en commun et mobilités douces
- Répartition de la population et cadre de vie
- Economie durable

Les leviers d'action les plus évoqués :

- **Améliorer l'offre de transports en commun (x8)**
- **Favoriser la végétalisation des espaces publics et privés dans les villes pour limiter les îlots de chaleur urbains (x7)**
- **Inscrire dans les documents d'urbanisme la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (x5)**
- **Encourager la proximité de l'habitat et des activités, afin de limiter les distances domicile-travail (x5)**
- **Privilégier systématiquement le recyclage urbain par rapport à l'étalement urbain (x4)**
- **Promouvoir la ville dense et intense, par une attention renforcée à la qualité urbain (x4)**
- Faire de la sobriété foncière une priorité des documents d'urbanisme (x3)
- Agir pour diminuer la demande de mobilité (x3)
- Renforcer le maillage des itinéraires sécurisés pour les déplacements à vélo ou à pied (x3)
- Accélérer la désimperméabilisation des espaces publics et privés pour réduire les risques d'inondation et de pollution en cas de fortes pluies (x3)

#### **Deuxième séquence : Table ronde – Témoignages issus des territoires**

Dans la deuxième séquence plénière de la conférence, les intervenants ont partagé leurs visions sur les enjeux du futur SDRIF-E.

##### **Intervention de Jean-François PARIGI, Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne**

La Seine-et-Marne est un département doté d'atouts, mais également confronté à plusieurs problématiques.

Plus grand département de l'Île-de-France, il est composé à la fois d'espaces ruraux et urbains. Un défi majeur sera de conserver les équilibres. Après la crise sanitaire, le nombre d'habitants dans les communes du département a augmenté. L'installation de ces nouveaux habitants nécessite des infrastructures et équipements adaptés. La notion de proximité prend tout son sens, tout en préservant les terres agricoles.

En termes d'aménagement du territoire, la mobilité est une composante importante. Le Grand Paris Express ne desservant pas la Seine-et-Marne, la mobilité doit être assurée par l'amélioration de la route et des transports. Mais il s'agit aussi de permettre un développement économique rééquilibré, cohérent avec les ambitions du SDRIF-E.

Cet équilibre concerne aussi les espaces ruraux : à côté du monde agricole doit se diversifier pour vivre, la Seine-et-Marne a un rôle pour la production d'énergies, ce qui consomme de l'espace. Elle est aussi une terre de réception des déchets de la région : centres d'enfouissements comme ISDI, qui nécessitent une réflexion à l'échelle de la région.

En travaillant en équipe avec la Région, les intercommunalités et les autres départements, il est possible d'élaborer un SDRIF-E capable de répondre à ces défis.

### **Intervention de Jean-Paul JEANDON, Président de la CA Cergy-Pontoise**

Le mode de développement à Cergy-Pontoise a évolué en permanence depuis les politiques de construction et d'aménagement de la ville-nouvelle. Les nouveaux besoins de proximité impliquent de réaliser de vraies métropoles « complètes ». Cergy-Pontoise a un cœur d'agglomération davantage fréquenté par des citoyens vivant hors de l'agglomération que par ses propres habitants, et, dans certains quartiers, parfois jusqu'à 20% de la population qui se renouvelle chaque année. Il est souhaitable de « métropoliser » les territoires afin de réduire l'empreinte carbone liés aux déplacements constants. Un enjeu crucial pour Cergy-Pontoise est la réalisation du prolongement du T13 pour améliorer les liaisons tangentialles vers le sud de la région.

La grande couronne ne devrait pas être considérée comme le territoire de « logement » du Grand Paris. Il faudra définir le vrai schéma directeur souhaité pour l'Île-de-France car les territoires administratifs ne correspondent plus à la réalité vécue. Le territoire est attaché à viser le ratio 1 emploi pour 1 actif, mais cela semble très difficile à tenir dans le cadre du ZAN sans prendre quelques hectares de terres agricoles et ce, même si on travaille sur l'optimisation des zones d'activités existantes.

### **Intervention de Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Président du PNR du Gâtinais Français**

Dans le Parc naturel régional (PNR) du Gâtinais français, l'artificialisation progresse plus rapidement que le nombre d'habitants. Cette extension de l'urbanisation se fait au détriment des espaces agricoles et naturels. Il faut être vigilant pour laisser une place à la biodiversité et décarboner nos modes de vie. Cette décarbonisation passera par un usage plus raisonnable des ressources énergétiques et foncières.

Le SDRIF-E devrait définir des enveloppes d'urbanisation préférentielles et appliquer le principe de limitation de l'extension de l'urbanisation. Dans la Charte du PNR du Gâtinais français, un inventaire a été réalisé de l'ensemble des éléments qui composent le patrimoine vernaculaire afin de comprendre comment le rénover pour diminuer l'impact sur l'environnement.

Le PNR porte également une ambition forte sur la réduction des consommations énergétiques. Des aides financières sont à disposition des particuliers réalisant des rénovations dans leur résidence. Un service de conseil et un programme pour l'économie d'énergie sont offerts aux propriétaires qui portent un projet de rénovation avec des matériaux biosourcés, promouvant notamment la filière chanvre locale. Entre 2019 et 2021, 539 projets de rénovation énergétique ont été accompagnés, ce qui correspond en moyenne à 41 % de gain énergétique et 50% de réduction des émissions de GES.

Ce travail de revitalisation des centres bourgs passe par des mesures ambitieuses et par une ingénierie locale forte et compétente présente dans les Parcs naturels franciliens.

### **Intervention de Rolin CRANOLY, Vice-Président de l'AMIF et maire de Gagny**

Le SDRIF-E est en train d'être élaboré en co-construction avec les territoires pour créer des synergies et trouver un moyen d'encadrer l'évolution de l'Île-de-France. Dans le passé, l'impact des grands projets sur l'environnement était examiné après la validation de ces mêmes projets. Aujourd'hui, l'environnement est la priorité (le projet de PLUI établit un socle écologique à préserver et préalable à tout projet local), même si le coût financier pour modifier des projets problématiques peut être significatif.

En ce qui concerne la prise en compte de l'environnement dans l'aménagement, la pédagogie vis-à-vis de la population est essentielle. En effet, l'évolution de la réglementation de l'urbanisme a un impact sur le foncier et sur la liberté laissée aux acteurs et citoyens pour y développer des projets. Il est important de rendre compréhensible à la population les raisons de certain choix. D'autant plus lorsque le changement de prisme implique une évolution du coût de construction pour le propriétaire, et du coût d'aménagement pour la collectivité.

Concernant le ZAN et la place de la biodiversité en ville, il faut garder en tête que les cœurs d'îlots constituent en zones urbaines denses une part importante de la nature urbaine. Avec 52% d'habitat pavillonnaire sur l'EPT Grand Paris Grand Est, une étude a été réalisée pour évaluer à la parcelle le coefficient de résilience de l'habitat. Sur le pavillonnaire, ce coefficient est paradoxalement le plus faible de tous les tissus urbains, du fait des nombreuses passoires énergétiques que sont les pavillons d'avant 1970.

En tant que référent « Transition Ecologique et Energétique » de l'AMIF, R. CRANOLY souligne l'important travail de sensibilisation à conduire sur les bonnes pratiques des communes. Les réponses à un questionnaire sur les sujets ZAN et SDRIF-E sont en cours de récolte et une contribution de l'AMIF est à venir.

### Troisième séquence : Conclusion

#### Conclusion par Gilles BATTAIL, Conseiller régional et Président de la Commission Logement Aménagement

Des dispositifs liés à l'objectif ZAN, ZEN et circulaire existent déjà à l'échelle de la Région. A titre d'exemple, la transformation de friches est un sujet porté par le Conseil régional depuis 2019. Le défi sera de rassembler ces idées pour les conjuguer de manière adaptée dans tous les territoires.

Une prise de conscience est en cours par rapport l'usage de la terre, au regard de l'organisation des villes et de l'économie. Ces aspects doivent être considérés dans toutes les actions de planification. Les élus doivent être des ambassadeurs du changement en cours et ont une responsabilité dans l'accompagnement de l'évolution des mentalités de la population (par exemple pour inciter à l'usage des transports collectifs, qui existent bien mais sont peu fréquentés).

Sur des territoires très protégés mais qui ont un potentiel de développement, le sens de la méthode PNR doit pouvoir inspirer nombre d'EPCI. Une coopération entre les territoires de Parc et les territoires voisins est toujours fructueuse.

Pour finir, un point de vigilance à garder en tête pour les futures négociations : en tendance, tout le monde veut tout, mais dans la coopération entre territoires, il faudra bien des complémentarités, des compromis et un certain niveau de spécialisation de certains territoires.